

LA DISTRIBUTION À L'HEURE DE LA DDA

6 mois après, quel bilan pour la mise en conformité des réseaux ?

17/04/2019 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- Après une édition 2018 dédiée à la préparation des réseaux face à l'entrée en vigueur de la DDA, une 2ème édition consacrée au bilan à court terme de cette réforme
- Une matinale au cœur de l'actualité avec des retours d'expérience très concrets sur la mise en conformité des organisations, chantier par chantier
- Un focus sur l'exigence de formation continue dont l'entrée en vigueur est prévue le 23 février 2019
- Un moment de rencontre et d'échange entre 80 assureurs, distributeurs et régulateurs incontournables du secteur

Matinale animée par François LIMOGES, rédacteur en chef délégué, et Anna DARCEL, journaliste, de L'Argus de l'assurance

Accueil des participants

ALLOCUTION D'OUVERTURE PANORAMA : Application de la DDA : où en est-on ?

- Les entreprises ont-elles réussi à restructurer leur organisation dans les temps ?
- Quelles exigences de la DDA sont davantage sources de difficultés ?
- En quoi la politique de contrôle de l'ACPR est-elle plus efficace grâce à la DDA ?

TABLE RONDE Mise en conformité : quel(s) chantier(s) prioriser ?

- Interdépendance des chantiers de transformation : comment mener de front l'application de l'ensemble des nouvelles obligations ?
- POG et marchés cibles : jusqu'à quel niveau de granularité doit-on - ou peut-on - aller ?

INTERVIEW CROISÉE – Information précontractuelle : quelles avancées concrètes et quelles réserves liées à l'IpId ?

- La fin du « jargonage » suffit-elle à améliorer l'expérience client ?
- Comment adapter l'IpId à l'assurance collective ?
- Protection du consommateur devant les tribunaux : un champ d'application de l'IpId limité ?

Pause

DÉBAT Obligation de formation et refonte du système de rémunération : quelles conséquences pour les politiques RH des réseaux de distribution ?

- Formation continue : de quelle nature peut-elle être, qui concerne-t-elle et comment la financer ?
- Transparence des rémunérations au sein des entreprises de courtage et des réseaux directs : comment identifier les potentielles situations de conflits

d'intérêt ?

- Professionnalisation accrue et rémunération éventuellement amoindrie : comment fédérer les intermédiaires d'assurance autour de l'intérêt du client ?
-

ALLOCUTION DE CLÔTURE – Face aux nouveaux défis réglementaires : et si l'autorégulation était la solution ?

- En quoi l'obligation d'adhésion à une association professionnelle exerçant des délégations de service public faciliterait-elle l'application de la DDA ?

Fin de la manifestation

Avec la présence exceptionnelle de

Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

- Compagnies d'assurances, Mutuelles, Institutions de prévoyance, Sociétés de bancassurance, Cabinets de courtage, Cabinets d'avocats, Sociétés de conseil, Editeurs logiciels et prestataires informatiques, Organisations professionnelles, Organismes de formation
-

Tarifs

- Tarif Assureurs : 590,00 €HT
- Tarif non Assureur : 790,00 €HT